

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Juin 2009 à 18 h 30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

MM ROIG Pierre, BADIER Bruno, BOLTE Charles, BONIFASSY Véronique, BRUNET Francis, CLASTRIER Sonia, DURAND Charles, HOSPITAL Claude, LOZANO Henri, LOZANO Sandrine, LECAT Alexandre, MALE Jean-Luc, MERCE Aline, PORTUS Sabine, REVOL Marie-France, ROL Malicka, SOURRIBES Jean, SACCHI RODRIGUES Chantal, SANGUIGNOL Albert, TALAVAN Eric, TETART Odile, VALETTE Marguerite.

ABSENTS : /

ABSENTS EXCUSES : /

PROCURATIONS : VALETTE Jeannine procuration à Albert SANGUIGNOL, MEYA Christine procuration à Sabine PORTUS, ORIOL Josiane procuration à Jean-Luc MALE, RALLO Fabrice procuration à Pierre ROIG, SENYORICH Paule procuration à Henri LOZANO.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BRUNET Francis

Adoption du PV de la séance du 31 mars 2009

2 contre : MERCE – SACCHI-RODRIGUES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a pris trois décisions au titre de l'article L.2122-22 du CGCT, depuis le Conseil Municipal du 31 mars 2009 :

- Marché adapté avec l'entreprise T2S, pour le contrôle des eaux de baignades des piscines du Camping Municipal.
- Rétrocession casier cimetière à M. ANDUJAR Diégo
- Mise à disposition salle Balbino GINER à l'OMEGA à la CNP Assurances.

RAPPORT SUPPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire propose de rattacher à la séance du Conseil Municipal un rapport supplémentaire relatif au projet de DUP et de mise en compatibilité des POS/PLU : dossier Vélittorale.

Accord unanime pour le rattachement de ce rapport, à la séance.

1 – ACQUISITION D'UNE PARCELLE, AU PORT, AUX HERITIERS MACABIAU.

Rapporteur : LOZANO Henri

Le Conseil Municipal par :

25 voix POUR

02 Voix contre (MERCE – SACCHI-RODRIGUES)

- **DECIDE** l'acquisition de la parcelle AO – n°108 – lieu-dit : "Les Grabateils", d'une superficie de 7 a 60, au prix de Quatre Mille Cinq Cents €uros.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié au nom et pour le compte de la Commune.
- **DESIGNE** l'Etude Ollet-Vidal-Canovas-Gadel, Notaires associés, Espace Méditerranée 66001 PERPIGNAN pour procéder à la rédaction de l'acte, en collaboration avec la SCP BESOMBES-SINGLA Pierre – PADRIXE Hervé, 840, Avenue d'Argelès sur Mer- 66000 PERPIGNAN.
- **DEMANDE** que soit fait application de l'article 1042 du CGI.
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP de l'exercice en cours.

2 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 27 MARS 2008 RELATIVE AUX DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE.

Rapporteur : REVOL Marie-France.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, pour "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et ce, pour la durée du mandat.

- **PRECISE** que les autres délégations données dans la délibération du 27 mars 2008, sont maintenues.

3 – Attributions Subventions 2009

Rapporteur : HOSPITAL Claude

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** telles que définies ci-après les subventions à verser aux différentes associations, au titre de 2009 :

- A.D.Art	1.250 €
- ADAVIP	200 €
- Aéromodélisme	170 €
- Amicale du 3 ^{ème} âge	2.000 €
- Archers Saint Marinois	1.250 €
- 20 ^o anniversaire Archers St Marinois	1.250 €
- Association des jeunes	6.000 €
- Aubergenville AYOU-BENIN	1.000 €
- Basket Club de Canet	500 €
- Chasse Ste Marie	850 €
- Club Nautique Canet Perpignan (voile)	2.120 €
- COS	3.800 €
- Course Cycliste	3.000 €
- De Fil en Aiguille	200 €
- Donneurs de Sang	500 €
- Ecole de Rugby XV	5.500 €
- Ecole Primaire Publique	8.500 €
- El amics dansaires	150 €
- Fanfare Villelonguaise	230 €
- FNACA	200 €
- FONT NOVA (Cours de Catalan)	750 €
- Football Club Canet	610 €
- Football Club Ste Marie	320 €
- Gymnastique Volontaire	850 €
- Jeunes Agriculteurs du canton	153 €
- Jeunes Pompiers	450 €
- Judo Club Saint Marinois	2.400 €
- Les Cigales de Canet (chorale)	350 €
- Les Colombes	500 €
- Lire à Sainte Marie	200 €
- OTA	200.000 €
- Œuvres Caritatives	780 €
- Pétanque	850 €
- Randonnée Ste Marinoise	400 €
- Retina France	160 €
- Rhin Danube	80 €
- Sapeurs Pompiers	310 €

- Solidarité Afrique	1.500 €
- SOS Ecoute 66	80 €
- Souvenir Français	330 €
- Ste Marie Nautique Club	500 €
- Ste Nationale de Sauvetage en Mer	300 €
- SYDECO THT 66	150 €
- Tennis Club Ste Marie	4.200 €
- Association Téléthon	500 €
- U.S. Canet Ste Marie XV	21.000 €
- Volley Club	3.000 €
- Yoga	300 €
- Opérations façades	5.000 €

4 – TARIF OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : Y SEM BE

Rapporteur : DURAND Charles

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** à Mille Six Cent Soixante Euros (1.660 €), le montant du droit d'occupation du domaine public, à appliquer au Y SEM BE, (Messieurs FERNANDEZ Cyrille – BROTO Xavier – ARGUSA Pierre) commerce exerçant une partie de son activité sur le domaine public.
- **AUTORISE** le Maire à émettre le titre correspondant.

5 - TARIF OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : CHEZ PIERROT

Rapporteur : DURAND Charles

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** à Trois Mille Huit Cent Dix Euros (3.810 €), le montant du droit d'occupation du domaine public, à appliquer au glacier "Chez Pierrot", installé à AGORA, ce commerçant exerçant la totalité de son activité saisonnière à l'extérieur des locaux dont il est locataire.

6 – CONTRAT SAISONNIER LOGEMENT GENDARMES : Mme DELONCA Lydie

Rapporteur : ROIG Pierre

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le contrat à passer avec Madame DELONCA Lydie, pour la location de deux appartements, 16, Rue des Chardonnerets, afin d'y loger les gendarmes venant en renfort pour la période estivale. Montant de la location : Cinq Mille Quatre Cent Trente Trois Euros (5.433 €).
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail.

7 – CONTRAT SAISONNIER LOGEMENT GENDARMES : Mme TETART Odile

Rapporteur : ROIG Pierre

Par : 25 voix POUR

02 voix contre (MERCE – SACCHI-RODRIGUES)

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le contrat à passer avec Mme TETART Odile, pour la location d'un appartement, 10, résidence les Aloès (rez-de-chaussée) afin d'y loger les gendarmes venant en renfort pour la saison estivale.
Montant de la location : Deux Mille Quatre Cent Deux €uros (2.402 €)
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail à intervenir.

8 – CONTRAT LOCATION SAISONNIER A USAGE PROFESSIONNEL AU PORT : SAISON 2009.

Rapporteur : LOZANO Henri

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** à Trois Mille Quatre Cent Cinquante Six €uros (3.456 €) le montant du loyer accordé à M. Philippe GARCIA, 1, Rue Gustave Eiffel, pour le local situé au port, location consentie pour la saison 2009, afin d'y exercer son activité de mécanicien.
- **AUTORISE** le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

9 – INDEMINITE CONSEILLER DELEGUE

Rapporteur : ROIG Pierre

Par : 25 voix POUR

02 voix contre (MERCE – SACCHI-RODRIGUES)

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer une indemnité de fonction à Madame LOZANO Sandrine, Conseillère Municipale déléguée à la communication.
- **PRECISE** que cette nouvelle répartition s'appliquera à compter du 1^{er} Avril 2009.
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP de l'exercice en cours.

10 – RECRUTEMENT D'UN AGENT DE CATEGORIE A

Rapporteur : REVOL Marie-France

Par : 25 voix POUR
02 voix contre (MERCE – SACCHI-RODRIGUES)

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le recrutement par voie de contrat public d'un personnel de niveau de catégorie A, chargé de seconder la Directrice Générale des Services.
- **APPROUVE** l'établissement d'un contrat de recrutement, d'une durée de 6 mois à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2009.
- **APPROUVE** le montant de la rémunération mensuelle nette de 2.500 €, augmentée d'un treizième mois, et éventuellement du supplément familial de traitement.
- **AUTORISE** le maire à signer le contrat à intervenir, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

11 – RECRUTEMENT EXCEPTIONNEL PERSONNEL DE SERVICE ECOLE MATERNELLE

Rapporteur : VALETTE Marguerite

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à recruter du personnel contractuel à temps non complet au nombre de deux, du 15 juillet 2009 au 14 juillet 2010, rémunéré sur la base de l'indice correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 3, en fonction du nombre d'heures effectuées dans le mois.

12 – DEMANDE TEMPS PARTIEL à 70 % : Mme POMAREDE Michèle

Rapporteur : REVOL Marie-France

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'autoriser Mme POMAREDE Michèle, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe, à travailler à temps partiel (70 %) du 1^{er} juillet au 31 Décembre 2009. (24 h 30).

13 - BAIL ORANGE : antenne Avenue des Marendes – Promenade de la Côte Vermeille : avenant n°4

Rapporteur : LECAT Alexandre

Par : 25 voix POUR

02 voix contre (MERCE – SACCHI-RODRIGUES)

Le Conseil Municipal :

- **MODIFIE** la date d'échéance de l'avenant n°3. L'échéance initiale prévue le 20 novembre 2009 est reportée de 12 ans, soit jusqu'au 20 novembre 2021.
- **MODIFIE** la durée de préavis de résiliation en la portant de 6 mois à 24 mois.

En compensation, une indemnité forfaitaire de 8.000 €, sera allouée au bailleur.

Le montant du loyer défini au bail, sera porté à 8.000 € pour l'année 2009 – indice de référence : indice ICC au 4^{ème} trimestre 2008 : 1523.

- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n°4.

14 – CONTRAT MAINTENANCE LOGICIEL BIBLIOTHEQUE

Rapporteur : BRUNET Francis

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le contrat de maintenance qu'il y aurait lieu de passer avec la SARL C3rb informatique, Résidence Mozart – 21 Rue St Firmin – 12850 ONET le Château, pour un montant de Cent Quatre Vingt Dix €uros HT (190,00 € HT)
- **PRECISE** que le prix sera révisé annuellement.
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP de l'exercice en cours (M-14)
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à intervenir.

15 – DEMARCHE INTERCOMMUNALE POUR L'ACCUEIL DES BATEAUX DE PROMENADE DANS LES PORTS DE PLAISANCE

Rapporteur : LOZANO Henri

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la démarche de mener une réflexion, à une échelle intercommunale, afin d'aboutir, notamment à une procédure d'appel à candidature et de sélection de sociétés de transport de passagers, selon des critères à définir.
- **SOLLICITE** l'assistance de la DDEA pour la réalisation d'une étude destinée à aboutir à la définition d'un schéma des liaisons maritimes de transports de passagers sur le littoral des Pyrénées-Orientales et la mise au point d'un cahier des charges sur la base duquel les sociétés de transport pourront être consultées et sélectionnées.

16 - SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

Rapporteur : SOURRIBES Jean

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention à passer avec le Conseil Général et ayant pour objet de fixer les obligations réciproques de chaque partie en ce qui concerne

la mise en place d'une signalisation d'information locale dans les emprises des routes départementales, hors agglomération, en application des principes directeurs figurant dans le guide du Centre d'Etudes et de Recherches des Techniques Urbaines (CERTU), et en cohérence avec le schéma directeur départemental de signalisation.

- **AUTORISE** le maire à signer la convention, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

17 - MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN DEFIBRILLATEUR PAR LE DEPARTEMENT

Rapporteur : MALE Jean-Luc

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur le principe d'installer un défibrillateur sur la commune.
- **AUTORISE** le maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Général.

18 – RAPPORT SUPPLEMENTAIRE : PROJET DE DUP ET MISE EN COMPATIBILITE DES POS/PLU : DOSSIER VELITTORALE

Rapporteur : SOURRIBES Jean

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable au projet de déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité du POS/PLU, pour les travaux d'aménagement de la véloroute voie verte dite "vé littorale".

AFFAIRES DIVERSES :

Madame SACCHI-RODRIGUES donne lecture d'une correspondance adressée à Monsieur le Maire en date du 15 juin 2009 – objet : rectification à apporter sur le PV du 3 mars 2009.

Séance levée à 19 h 30.

Fait à Sainte Marie la Mer,
Le 23 juin 2009

Pierre ROIG
Maire de Sainte Marie